

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 75 (1924)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- 2° La conférence des professeurs de l'Ecole forestière a remis au Conseil d'école de l'Ecole polytechnique un rapport détaillé sur la réforme du plan d'études de la section forestière. Le Comité permanent aura probablement l'occasion de se prononcer à ce sujet.
- 3° Le programme établi par le comité local pour la réunion annuelle de 1924 est admis.
- 4° Le budget pour l'exercice 1924/25 prévoit un déficit de 2000 fr.
- 5° Il est fait rapport sur l'état des travaux préparatoires de la seconde édition de la *Suisse forestière*. Le budget spécial présenté pour 1924/25 est admis.
- 6° Le service d'échange de nos deux périodiques avec des périodiques de l'étranger oblige la Société forestière suisse à une grosse dépense. Les journaux reçus en échange sont donnés à l'Ecole polytechnique fédérale; aussi se propose-t-on de solliciter du Conseil de cette Ecole un subside spécial.
- 7° Notre société prendra part à l'exposition suisse d'agriculture, en 1925, à Berne. Son exposition comprendra la collection de ses périodiques et autres publications et, éventuellement, une récapitulation de ses délibérations et des objets traités.
- 8° Les rapports de gestion du Département de l'Intérieur nous apprennent que l'élaboration des plans d'aménagement des forêts publiques et la revision de ceux-ci sont très en retard dans certaines régions. Les travaux prévus à la loi forestière restent souvent inexécutés. Dans la discussion sur cette situation peu réjouissante, le comité est unanime pour admettre le point de vue suivant: Dans les forêts publiques, la détermination exacte du matériel sur pied et de l'accroissement est la base indispensable d'une gérance qui se propose la production maxima. Il semble donc indiqué de veiller à ce que les dispositions légales soient correctement appliquées. La suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine séance.
- 9° Le Comité permanent constate avec satisfaction qu'un vœu exprimé il y a plusieurs années a été réalisé, soit de voir un représentant de la sylviculture admis au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement fédéral pour l'assurance contre les accidents. Cet honneur est échu à M. *von der Weid*, Conseiller d'Etat, à Fribourg.

---

## COMMUNICATIONS.

---

### **Réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers les 27 et 28 juin 1924 dans l'arrondissement de Nyon.**

Une fois de plus, la chance a favorisé la Société vaudoise des forestiers pour sa course annuelle dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

C'est en effet par un soleil radieux qu'une centaine de participants, inspecteurs, gardes, propriétaires de forêts, membres de municipalités, scieurs et commerçants sont reçus dans la charmante petite ville de Nyon.

De la cour du château, nous voyons à nos pieds la vieille ville aux toits ardoisés, le lac qui pour l'occasion semble avoir pris ses teintes les plus vives et, dans le fond, les collines savoisiennes qui descendent en pente douce jusqu'au Léman.

C'est sous le charme de ce merveilleux tableau que M. *Bonnard*, syndic de Nyon, nous souhaite la bienvenue. Dans un discours plein de poésie, il engage les forestiers à garder jalousement la forêt qui fait en partie la richesse et la beauté de notre canton.

M. *Barbey*, président, remercie les autorités de Nyon pour leur charmante réception et les félicite de l'intérêt qu'elles savent porter à la gérance de leur domaine forestier. Il rappelle la mémoire de M. Ch. Mallet, ancien inspecteur de la ville de Nyon.

La séance administrative a lieu dans la grande salle du Château.

Notre président annonce l'importante modification prévue dès 1925 dans la publication de l'Agenda forestier ; il prie nos sociétaires de faire connaître aux nombreux industriels du bois de la Suisse romande cette utile publication. Nous devons de vifs remerciements à notre comité et principalement à M. l'inspecteur Pillichody pour le grand travail fourni dans l'élaboration de ce nouvel agenda.

M. *Gonet*, inspecteur forestier à Nyon, notre distingué chef de course, fait un clair et intéressant exposé des conditions forestières de son arrondissement.

La plus grande partie des forêts et pâturages que nous traverserons durant ces deux jours de course appartenait, vers l'an 1200, aux abbayes de Bonmont, d'Oujon et de St-Claude.

Ensuite de l'adoption par les religieux de la règle de Cîteaux (abandonner les travaux manuels pour se vouer à des travaux d'ordre intellectuel), ceux-ci se désintéressent peu à peu de l'exploitation de leurs propriétés.

Ils abergèrent leurs terres aux habitants de la région, souvent pour un prix minime. C'est ainsi que la Genolière fut abergée pour le fruit, c'est-à-dire le produit d'un seul jour de cette propriété. Peu à peu les communes acquièrent la presque totalité des forêts et des pâturages sis sur leurs territoires.

Tandis que certaines communes aliènent leurs pâturages et leurs forêts, d'autres, par contre, cherchent à agrandir continuellement leurs propriétés.

Begnins qui possédait autrefois 1200 ha de forêts voit aujourd'hui, à son grand regret, son domaine forestier réduit à 30 ha. Bassins, par contre, par des achats continuels, amène ses propriétés boisées de 300 ha à 1064 ha.

Une courte discussion s'engage ensuite au sujet des dégâts causés par la neige en décembre 1923.

Dans l'arrondissement de Nyon, les dommages sont évalués à 350.000 fr. M. *Gonet* ainsi que M. *de Luze* constatent que les dégâts ont été le plus sensibles dans les peuplements d'épicéa non éclaircis

et spécialement dans les forêts situées au nord-est, les plus exposées au gel et aux vents froids. M. *Barbey*, au contraire, constate de nombreux chablis dans des forêts récemment éclaircies. Cela doit tenir uniquement au fait que les travaux culturaux dans ces forêts ont été exécutés beaucoup trop tard et trop brusquement pour des peuplements aussi avancés.

La partie administrative terminée, un excellent repas réunit tous les congressistes à l'hôtel de Nyon.

A 14 h. 30 nous partons en auto-cars pour la montagne de la Bassine. Des bords du lac, la route en serpentant nous conduit au travers de riches campagnes. Les nombreux villages, aux toits rouges, qui s'échelonnent le long du chemin, font tache au milieu de toute cette verdure. Mais nous voici au pied des bois ; une superbe route forestière va nous conduire au travers des Hautes Joux jusqu'à la Bassine.

Nous parcourons le territoire de la commune de Bassins qui possède 1064 ha de forêts dont 800 ha sont déjà fermés au parcours du bétail. Dans certaines parties soumises encore au parcours, le rajeunissement fait complètement défaut, tandis que dans d'autres, fermées depuis quelques années, le recrû est abondant, spécialement l'épicéa qui ne craint pas de venir s'installer sous le couvert du hêtre.

M. *Grivaz*, inspecteur, nous donne un intéressant aperçu sur le premier aménagement de ces forêts, qu'il a établi dix ans auparavant ; il se déclare enchanté des progrès réalisés.

Une collation, offerte par la commune de Bassins, nous est servie à l'orée du bois, dans une belle combe ensoleillée.

M. *Genevay*, syndic de cette commune et président de la Fédération forestière de la Côte, souhaite la bienvenue aux congressistes. Il nous parle de façon intéressante de cette Fédération dont il est un des principaux artisans. Pour lui, le forestier ne doit pas se cantonner uniquement dans son rôle de sylviculteur, mais il a encore le devoir de gagner son entourage à la cause forestière et doit „cultiver l'opinion publique“.

M. *Barbey* remercie vivement M. le syndic et MM. les municipaux pour leur charmant accueil ; il leur fait part de toute l'admiration qu'éprouve le corps forestier pour la belle gestion des forêts que nous traversons.

Notre président tient encore à féliciter M. *Eugène Badel* qui, malgré ses 82 ans, est toujours garde de triage et n'a pas craint de faire entièrement notre course.

Les auto-cars reconduisent les participants vers le soir à St-Cergue, au Grand-Hôtel Auberson.

Une gaie soirée familière termine cette première journée. Chacun veut y aller de sa chansonnette. Nous avons même le plaisir de nous retrouver en pensée pour quelques instants sur les bancs de l'Ecole forestière. Un stagiaire suisse-allemand, artiste d'un genre spécial, fait défiler devant nos yeux nos chers professeurs !

Le second jour est consacré à la visite des pâturages et forêts

des communes de Givrins, Genolier, Arzier et de la forêt cantonale d'Oujon.

M. Gonet nous donne un aperçu historique sur les forêts de Givrins (450 ha). Ces territoires appartenaient autrefois à de vieilles familles (Necker, baronne de Staël) qui n'appréciaient ces boisés que comme territoires de chasse. Vendues souvent pour un prix minime, ces forêts ont été achetées peu à peu par la commune de Givrins.

En traversant la forêt de la Giverine, une discussion s'engage au sujet du cantonnement de la forêt et du pâturage. Pour supprimer le parcours du bétail dans ce boisé, M. Gonet n'a pas craint de dégager le pâturage en lui ouvrant par des coupes de nombreuses combes herbeuses.

M. *Martinet*, directeur de la Station fédérale d'essais de Lausanne, se déclare enchanté de voir ce qui s'est fait ces dernières années au sujet de l'amélioration des pâturages. Forestiers et agronomes semblent maintenant travailler d'un commun accord et ceci dans l'intérêt de tous.

Si l'on veut sauver la forêt, ajoute M. Gonet, il faut bien nourrir les vaches sur le pâturage.

Pour gazonner rapidement les parcelles de terrain mises à nu par l'exploitation des bois, il suffit de répandre, après un nettoyage complet, un mélange d'avoine, de fenasse et de légumineuses. Les racines d'avoine activent la décomposition.

La manière de procéder pour l'enlèvement du vératre (*Veratrum album*) nous intéresse vivement. M. *Martinet* a été appelé à s'occuper de cette question pour la commune de Montricher. Dans certains pâturages, le vératre arrive à recouvrir les  $\frac{8}{10}$  de la surface totale.

On peut se contenter d'arracher la partie supérieure de la plante et de répandre sur la tige laissée en terre une solution de 1 % de chlorate de soude ; les résultats sont excellents, mais l'herbe qui entoure la plante souffre beaucoup de cette manière de procéder. Le vératre possédant un bulbe peu profond mais riche en racines horizontales, il est difficile de l'arracher. M. *Martinet* a trouvé une nouvelle forme de pelle permettant l'extirpation de cette plante sans gros efforts. Une démonstration nous est faite sur le terrain.

Tout en traversant la forêt de la Giverine, on discute de la question des classes de grosseur. M. Gonet estime que 30 % de gros bois est un maximum pour une telle forêt, une proportion du 50 %, ainsi que la prévoit la Méthode du Contrôle, serait beaucoup trop élevée. On ne tient pas à avoir de trop gros bois dans cette région. Les scieurs apprécient surtout les plantes moyennes.

MM. *Jobez*, *Borel* et *Pillichody* défendent le point de vue des contrôleistes. M. *Borel* admet que le diamètre de 50 cm à partir duquel on compte les gros bois est trop élevé, mais s'il a été maintenu, c'est pour garder un point de comparaison.

M. *de Kalbermatten*, inspecteur, établit une comparaison entre la forêt des Alpes et celle du Jura. Les gros bois ne sont pas à rechercher

dans la haute montagne, l'exploitation en étant difficile et la proportion de bois tarés étant en général énorme.

M. *Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, parle ensuite de l'utilisation des débris de coupes. On commence à s'inquiéter un peu partout de l'appauvrissement des sources de pétrole et par là même de l'essence qu'on en tire. L'emploi du charbon de bois comme carburant semble chose maintenant établie. En France déjà de nombreux camions marchent alternativement à l'essence et au charbon de bois.

Pour M. *Aubert*, la production de ce nouveau carburant national nous permettra bientôt de tirer bon parti de nos menus débris de coupe.

La transformation en charbon pourra se faire au moyen d'appareils appropriés ou de meules, sur l'emplacement même des coupes.

Dans la forêt de la Genolière, le hêtre très répandu autrefois fait maintenant presque complètement défaut. On a supprimé ainsi toute chance de régénération naturelle. On discute la question du rajeunissement artificiel de cette forêt. Des plantations de sorbier et d'érable sembleraient devoir provoquer le rajeunissement de l'épicéa.

Une collation nous est offerte au chalet du Hautmont. M. *de Luze* remercie chaudement les autorités qui nous ont si bien reçus, et tient à les féliciter pour l'intérêt qu'elles témoignent à la cause forestière.

La dernière forêt que nous visitons est celle d'Oujon (80 ha) appartenant à l'Etat de Vaud. Composé uniquement de hêtre, ce beau peuplement appartenait autrefois au couvent de ce nom. Retenue par les Bernois comme point stratégique, cette forêt passa à l'Etat de Vaud lors de la Révolution. Comme il fallait de l'argent, on procéda par coupes rases dans la partie sud. On essaya en vain de replanter de l'épicéa, le hêtre a repris le dessus sur toute la surface. Cette forêt laissée longtemps en repos est traitée actuellement par coupes de desserrement.

La course se termine à Arzier où les autorités de ce beau village tiennent à nous offrir le verre de l'amitié.

En remerciant le chef de course M. *Gonet* pour l'admirable organisation de la tournée, et en le félicitant pour les brillants résultats obtenus dans les forêts communales de son arrondissement, M. *Barbey* rend un juste hommage à la collaboration indispensable des gardes de triage. Notre président souligne le fait qu'aucune gestion intensive n'est possible sans la collaboration intime de l'inspecteur et des gardes qui maintiennent le contact entre leur chef et l'autorité communale. Il faut reconnaître qu'à l'heure qu'il est le corps des gardes de triage a acquis un degré de perfectionnement dont tous les sylviculteurs vaudois peuvent se réjouir.

Cette déclaration a produit le meilleur effet sur l'assistance et fut considérée par les intéressés comme un précieux encouragement.

Il est 5 heures et l'heure du départ a sonné. Ce n'est pas sans regrets que nous quittons ce beau coin de pays. Nous emportons un beau bagage d'enseignements et avons le sentiment reconfortant des

progrès réalisés et de la parfaite cordialité qui règne entre les autorités communales et le service forestier.

Nos plus sincères remerciements vont à notre président, au dévoué chef de course et aux autorités communales qui se sont dépensés sans compter pour agrémenter ces deux jours de réunion. *L. Jaccard.*

---

## CHRONIQUE.

### Confédération.

*Visite de l'Ecole forestière de Brünn, en Tchécoslovaquie.* Aussitôt après sa constitution en République, la Tchécoslovaquie, qui possède plus de 7 millions d'hectares de forêts, a créé une école supérieure pour la formation de ses ingénieurs forestiers. Installée en 1919 à Brünn, en Moravie, c'est une des deux sections de l'„Institut für Bodenkultur“, l'autre étant destinée à l'enseignement agricole. La section forestière compte aujourd'hui plus de 200 étudiants.

Une vingtaine de ces étudiants viennent, à l'instigation de M. le professeur *Opletal*, de faire un voyage d'étude dans notre pays qui a duré du 2 au 14 juin. Ces Messieurs ont eu l'occasion d'apprendre à connaître une bonne partie de la Suisse. Leur programme de course, établi par M. l'Inspecteur général Petitmermet, fut le suivant:

- 2 juin: Arrivée à Zurich. Visite de l'Université et du Musée de zoologie.
- 3 juin: Réception à l'Ecole forestière; visite de ses collections et installations, puis du jardin d'essais forestiers de l'Adlisberg et de la Station de recherches.
- 4 juin: Excursion dans la forêt du Sihlwald, à la ville de Zurich.
- 5 juin: Forêts de Zofingue, visite de l'établissement d'injection des bois.
- 6 juin: Forêt domaniale du Toppwald dans l'Emmental bernois, visite de la scierie Stämpfli à Zäziwil.
- 7 juin: Visite des reboisements et travaux de défense dans le périmètre des torrents de Brienz.
- 8 juin: Forêt d'arolle d'Itramen et Wärgistal.
- 9 juin: Visite de la ville de Berne et de ses environs.
- 10 juin: Reboisements dans la vallée du Höllbach (canton de Fribourg).
- 11 juin: Forêts communales de Couvet, aménagées d'après la Méthode du Contrôle.
- 12 juin: Forêt domaniale du Risoud (canton de Vaud).
- 13 juin: Rideaux-abris du bas de la Plaine du Rhône; câble de Roche et route forestière des Monts de Bex.
- 14 juin: Zermatt et Riffelalp.

Ce beau programme de course a pu être suivi exactement.

Nos aimables visiteurs ont eu ainsi l'occasion de faire connaissance de nos forêts de plaine et de montagne et d'étudier nos méthodes de